



Est ce qu'on peut m'arreter pour burnout

Par fab1269

Bonjour,

C'est la première fois que j'écris sur ce forum.

Est ce que vous pourriez m'aider. Je voulais savoir si mon médecin a le droit d'écrire burnout sur mon arrêt de travail ? On m'a dit que ce n'était pas une maladie et qu'il n'avait pas le droit. On m'a parlé de tableau de sécurité sociale, de DSM 5 et j'avoue je n'y comprends rien. Si vous pouvez me donner des éléments, ce serait gentil. Merci de votre aide.

Par isernon

bonjour,

voir ce lien sur cette maladie:

[url=https://www.avocat-travail-montpellier.com/arret-de-travail-burn-out-quelles-obligations-pour-le-salarie-et-l-employeur.html#:~:text=Pour%20prouver%20son%20burn%20Dout,droit%20dans%20son%20milieu%20professionnel.]https://www.avocat-travail-montpellier.com/arret-de-travail-burn-out-quelles-obligations-pour-le-salarie-et-l-employeur.html#:~:text=Pour%20prouver%20son%20burn%20Dout,droit%20dans%20son%20milieu%20professionnel.[/url]

salutations

Par Prana67

Bonjour,

Pouvez vous préciser qui est ce "on" qui vous donne des conseils ?

Votre médecin peut écrire burnout ou épuisement professionnel sur l'arrêt.

La ou ça peut se compliquer pour vous, c'est si vous voulez faire reconnaître votre burnout comme maladie pro.

Pour simplifier, il existe un tableau de différentes maladies qui sont liées au travail. Si vous avez une de ces maladies la reconnaissance comme maladie pro sera assez simple.

Par contre si votre maladie n'est pas dans ce tableau, et c'est le cas pour l'instant du burnout, se sera à vous de prouver que c'est effectivement lié au travail.